

BLOC 1 – SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Le.la surveillant.e de nuit assure la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées et intervient dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Sécurité des personnes accompagnées dans leur environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectue des rondes systématiques ainsi que des visites inopinées, dans le respect de l'intimité de la personne accompagnée, afin de s'assurer de la sécurité des personnes et des biens conformément aux protocoles et procédures en vigueur dans l'établissement - Surveille et contrôle les systèmes liés à la sécurité (pupitre, tableaux de détection d'un incident...) - Applique et fait appliquer les règles de sécurité pour garantir la sécurité des personnes et des biens dont il a la charge <p>Prévention des incidents ou accidents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organise des visites selon les besoins ou à la demande, en s'informant des cas problématiques et/ou situations à risques par les transmissions (écrites et orales) - Exerce une veille permanente afin d'assurer des conditions de sécurité optimales de la personne et de l'environnement interne et externe du lieu de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Se repérer dans les locaux (et/ou plus globalement dans l'environnement géographique) pour situer physiquement les personnes accompagnées et les éléments de sécurité - Se repérer dans le plan d'évacuation pour pouvoir répondre rapidement à une situation nécessitant l'évacuation des locaux - Contrôler les éléments de sécurité pour être certain de leur bon fonctionnement et utilisation - Faire remonter les dysfonctionnements repérés sur ces éléments de sécurité (manques, pannes, obsolescence) pour que ceux-ci soient rapidement pourvus, remplacés, réparés - Définir et hiérarchiser les priorités d'intervention en fonction des besoins des personnes, des comportements à risques et des consignes de l'établissement ou du service - Organiser et planifier ses rondes et visites en rassemblant les outils et moyens nécessaires à son activité - Interpréter des signaux d'alerte (situation de la personne, sécurité du logement, conditions de sécurité de l'environnement externe) afin de repérer les situations à risques en tenant compte des informations transmises par l'équipe - Estimer le degré d'urgence de la situation en cas d'accident ou d'incident afin d'adapter sa posture, son intervention, en tenant compte des règles de sécurité et des consignes fixées au sein de l'établissement ou du service - Savoir utiliser les éléments de sécurité adéquats à la 	<p>Trois épreuves</p> <p>1. Une mise en situation reconstituée. Deux alternatives :</p> <p>a. Mise en situation reconstituée (Ronde) de 30 minutes maximum, réalisée à partir d'un outil digital permettant au.à la candidat.e :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De proposer l'organisation d'une ronde : <ul style="list-style-type: none"> o en traçant sur le plan d'implantation un trajet de ronde « optimum » selon la situation exposée, o en prenant en compte les différentes indications données. - De repérer sur une vidéo : <ul style="list-style-type: none"> o Les erreurs commises par le.la surveillant.e de nuit filmé.e o Les bonnes pratiques en matière de prévention des incidents ou accidents. <p>b. Mise en situation reconstituée de 40 min maximum, réalisée en salle de formation permettant au.à la candidat.e :</p>	<p>1. La modalité d'évaluation retenue permet de repérer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le.la professionnel.le sait situer les personnes accueillies et les organes de sécurité dans la structuration architecturale, le plan d'évacuation, et le territoire d'implantation des locaux. La ronde est préparée en amont en mobilisant le matériel et les moyens adéquats (lampe torche, clé, fichier résidents, véhicule le cas échéant, ...). Les circuits de rondes/les interventions auprès des personnes sont organisés de façon structurée en fonction des besoins des personnes (consignes de l'équipe de jour, singularité et projets personnalisés...), dans le respect des normes, protocoles et procédures de sécurité. Les risques inhérents à l'environnement interne et externe sont identifiés et permettent d'assurer la protection des personnes, la sécurité des locaux et des lieux de vie. La veille mise en place permet un contrôle organisé des organes et équipements de sécurité. La procédure pour signaler un dysfonctionnement des éléments de sécurité (manques, pannes, obsolescence, ...) est connue et appliquée. Les situations à risque au niveau des usagers sont identifiées et des actions préventives mises en place. Les signaux d'alerte donnés par les systèmes liés à la

<p>Réponses aux incidents ou accidents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifie les situations d'urgence afin d'intervenir selon les priorités - Met en sécurité les personnes accompagnées et leur environnement dans la limite de ses responsabilités et selon les protocoles en vigueur - Assure si nécessaire les premiers secours - Alerte les interlocuteurs ad hoc (SAMU, pompiers, police) selon l'action à mener et mobilise le cadre d'astreinte selon les règles fixées par l'établissement 	<p>situation pour avoir une réponse ciblée et rapide</p> <p>⇒ En cas d'accident de personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les mesures de protection adaptées en respectant le cadre juridique de son intervention • Examiner la.victime.s afin de déterminer l'action adéquate à conduire • Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ou le service • Secourir la victime de manière appropriée dans les limites de ses responsabilités <p>⇒ En cas de risque incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les règles d'extinction et d'évacuation appropriées <p>⇒ En cas de d'intrusion, de risque d'attentat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le protocole de mise en sûreté des personnes • Mettre en œuvre les mesures de protection adaptées (évacuation, confinement,...) <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les interlocuteurs internes (cadres d'astreinte), externes (samu, pompiers, police...) susceptibles d'intervenir en situation d'urgence et les mobiliser de façon appropriée en respectant le protocole d'alerte existant, - Assurer la mise en sécurité, une présence rassurante, auprès des personnes en attendant l'intervention extérieure pour éviter des mouvements de panique - Gérer son stress, ses émotions, afin de mettre en sécurité soi et les personnes accompagnées - Se former et réactualiser périodiquement ses connaissances sur la sécurité des biens et des personnes (incendie, évacuation, confinement, premiers secours) 	<ul style="list-style-type: none"> - De proposer l'organisation d'une ronde : <ul style="list-style-type: none"> o en traçant sur le plan d'implantation un trajet de ronde « optimum » selon la situation exposée, o en prenant en compte les différentes indications données. - D'élaborer une check-list de 2 pages maximum des éléments à prendre en compte pour effectuer une ronde. <ul style="list-style-type: none"> o Liste du matériel nécessaire à l'activité o Liste des appareils de sécurité et des équipements à vérifier ou à mettre en veille o Transmissions /consignes prises en compte o Définition des priorités en fonction des besoins des usagers o Eléments à signaler et modes de transmission <p>Ces deux modalités alternatives sont évaluées par un formateur sécurité connaissant le secteur social, médico-social et sanitaire</p> <p>2. SST. Mise en situation d'accident du travail simulée et entretien avec un formateur. Evaluation par un formateur externe (jury avec agrément SST)</p> <p>3. EPI. Mise en situation reconstituée. Evaluation par un formateur externe (jury avec agrément EPI)</p>	<p>sécurité (pupitre, tableaux de détection d'un incident, ...) sont correctement interprétés.</p> <p>2. SST, Sauveteur Secouriste du Travail : Les critères d'évaluation sont ceux de la grille de certification des compétences du SST mis à jour régulièrement par l'INRS. Ils permettent de vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité du.de la candidat.e à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation d'accident du travail simulée. - Son degré de connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention. <p>3. EPI, Equipier de Première Intervention : Les critères d'évaluation sont ceux utilisés par les formateurs agréés EPI. Ils permettent de s'assurer que le.la candidat.e est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les premières actions d'extinction et d'alerte face à un début d'incendie en situation de premier intervenant dans le cadre d'une organisation prédéfinie - Prévenir les secours : donner l'alarme / l'alerte - Utiliser efficacement les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie - Savoir faire évacuer face à un début d'incendie. <p>- Les ressources (Lois, règlements, protocoles, consignes d'usage de nouveaux outils, modes d'emploi...) sont identifiées et permettent d'actualiser les connaissances.</p>
---	--	---	--

BLOC 2 - ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Le.la surveillant.e de nuit assure l'accompagnement des personnes, prévient et gère les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Mise en œuvre des conditions d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre des modalités d'accompagnement adaptées au cadre de vie de la personne (hébergement collectif, logement autonome, domicile...) - Veille au confort de la personne accompagnée en prenant en compte ses besoins, ses habitudes et attentes dans la limite de son projet personnalisé et du projet de l'établissement ou du service - Réalise des visites particulières pour les personnes qui le nécessitent (angoisse, douleur, maladie...) et offre un repère spatial (espace de travail) - Signale sa présence, se rend disponible, répond aux sollicitations, assure une écoute, un réconfort pour répondre aux besoins spécifiques de la personne accompagnée en adaptant son comportement, son mode de communication à la personne et à son besoin - Intervient en tenant compte de l'environnement externe (voisinage, famille, partenaires...) lorsque la personne accompagnée est à son domicile ou en logement autonome. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les spécificités d'une intervention en logement collectif, en logement diffus et au « domicile » afin d'adapter son comportement et ses interventions aux besoins de la personne dans son environnement. - Veiller au respect des rythmes de vie individuels et collectifs en vue de favoriser le confort de chacun - Créer les conditions d'une présence rassurante, d'une relation de confiance en faisant preuve d'écoute et d'empathie - Repérer les besoins de la personne et comprendre sa situation (degré d'autonomie, handicap, ...) afin d'adapter son intervention - Adapter sa communication, son comportement à la situation de la personne accompagnée en faisant preuve de discrétion, en respectant l'intimité de la personne dans son cadre de vie et en respectant ses libertés, ses droits fondamentaux - Appliquer les techniques répondant au besoin d'hygiène corporelle, en première intervention - Appliquer les techniques de mobilisation adaptées à la problématique de la personne accompagnée, en première intervention (gestes ergonomiques pour soi et pour la personne) - Respecter la réglementation, les protocoles en vigueur dans l'établissement, les prescriptions médicales écrites, la préparation réalisée par les personnels soignants lors de l'aide à la prise de médicaments 	<p>Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue et présentation devant un jury</p> <ul style="list-style-type: none"> - La situation choisie est individuelle ou collective, ponctuelle ou récurrente, mais toujours se situant dans le cadre d'une relation. - La situation choisie doit être suffisamment représentative des compétences du bloc 2. <p>• Elaboration d'un écrit synthétique de 3 à 5 pages support de l'entretien. Cet écrit sera transmis au jury 15 jours en amont de l'entretien.</p> <p>Points structurant l'écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de la/des personnes accompagnées, sa typologie (pathologie, ...) si situation individuelle, ou les caractéristiques du groupe choisi. - La problématique rencontrée : description, analyse, voire préconisations. 	<p>La situation analysée et présentée au jury permet à celui-ci d'évaluer les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les spécificités des interventions et les modalités d'accompagnement sont adaptées à la typologie du lieu de vie. - Les rythmes de vie individuels et collectifs sont respectés et tiennent compte du projet personnalisé et du règlement intérieur. Le.la professionnel.le est en capacité d'expliquer les règles de vie collective/en société en faisant preuve de pédagogie et de mesure pour les faire respecter. - Le.la professionnel.le explicite la manière de se rendre visible et disponible aux sollicitations afin de créer les conditions d'une présence rassurante. - L'observation et l'écoute active pratiquées par le.la professionnel.le lui permettent de comprendre la situation de la personne afin d'adapter son intervention. - La communication pratiquée (en groupe ou individuelle, verbale/non verbale...) est adaptée aux personnes, au collectif, et permet de respecter l'intimité de chaque personne, son cadre de vie et ses droits fondamentaux. - Le.la professionnel.le explicite les différents protocoles et techniques d'intervention portant sur l'hygiène et le confort, qu'il.elle peut utiliser en première intervention, en fonction des situations auxquelles

<p>Intervention dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervient dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte des besoins et du degré d'autonomie de la personne - Répond au besoin d'hygiène corporelle et de confort quand la situation le demande, en première intervention - Aide à la prise de médicaments préparés, dans le cadre juridique en vigueur, conformément aux protocoles mis en place dans l'établissement, et conformément à une prescription écrite (Article R 4311-4 du code de la santé publique, et L 313-26 du CASF) - Aide à la mobilisation et/ou au déplacement de la personne accompagnée selon son projet personnalisé - Selon les conditions d'exercice, prépare et accompagne le début ou la fin de journée (réveil/coucher, habillage/déshabillage, petit-déjeuner/collation) - Selon les conditions d'exercice, participe à la mise en place et à l'animation de temps éducatifs contribuant au bien-être de la personne accompagnée <p>Prévention et gestion des situations problématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévient et gère des situations de tension, de crise, des événements imprévus selon les procédures en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> ● Rappelle et fait appliquer les règles de vie collective ● Gère le conflit entre et avec les usagers, règle la situation dans la 	<ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant, conduire la personne lors de déplacements extérieurs selon le protocole établi (fiche de sortie...) - Identifier le degré d'urgence et de tension des situations problématiques rencontrées - Faire face aux situations de crise et de conflit en adaptant son attitude au regard des limites de sa fonction, à l'aide des protocoles mis en place dans l'établissement, et en appliquant les techniques de médiation, de gestion de situation de crise et de conflit - Gérer son stress et ses émotions face aux situations rencontrées - S'approprier et transmettre les règles et usages de la vie en collectivité, le règlement intérieur, tout en restant attentif à la liberté de chacun - Adopter une posture bien-traitante conformément aux textes de référence et aux bonnes pratiques en matière de bientraitance - Etre en veille, repérer les situations ou indices de maltraitance, savoir les signaler à l'encadrement - Se former et réactualiser périodiquement ses connaissances sur les publics accompagnés et l'accompagnement de leurs problématiques. - Analyser sa pratique en tant que professionnel.le et adapter sa posture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Si nécessaire (situation choisie insuffisamment représentative des attendus du bloc 2), le jury peut, lors de l'entretien, élargir les échanges en posant des questions à partir de situations autres que celle présentée. ● Entretien oral de 15 min à 20 min¹ (1/3 du temps consacré à la présentation orale et 2/3 du temps consacré aux échanges avec le jury) ● Composition du jury : <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur qui n'a pas eu le.la candidat.e en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice. - Un professionnel, en priorité, exerçant le métier de surveillant.e de nuit et ayant suivi la formation correspondant au métier, ou un professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec les surveillant.e.s de nuit (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant...), ne connaissant pas le.la candidat.e (relation professionnelle ou personnelle). - Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le.la candidat.e. 	<p>il.elle est confronté.e.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le.la professionnel.le explicite la manière dont il va choisir et utiliser les techniques de mobilisation, pour les adapter à la situation de la personne accompagnée, et pour préserver sa propre santé physique. - Le.la professionnel.le explicite les textes et protocoles qui encadrent la prise de médicaments et situe son rôle dans ce cadre. - Le.la professionnel.le explicite les contextes dans lesquels un.e surveillant.e de nuit peut réaliser une partie de son activité à l'extérieur du lieu de vie et les points de vigilance spécifiques que cela suppose. - L'analyse des situations problématiques rencontrées (crise, tension...) et les informations collectées (observation, questionnement, ...) permettent d'identifier le degré d'urgence et d'y répondre de manière adaptée (mode d'intervention choisi, technique de médiation mobilisée, attitude adoptée...). - Les situations provoquant des émotions (stress, angoisses...) sont repérées et les actions mises en place à cet égard (verbalisation des émotions, analyse à distance de l'impact des émotions sur son comportement, ...) permettent d'en limiter l'impact sur le.la professionnel.le et sa pratique. - Les situations exposées, la manière de les accompagner, et les échanges avec le jury tendent à démontrer l'adoption de bonnes pratiques en matière de bientraitance - Les situations exposées, la description de la pratique professionnelle et les échanges avec le jury démontrent la capacité du.de la professionnel.le à analyser sa pratique, à la verbaliser et à la faire évoluer.
--	--	--	---

¹ La durée de l'entretien oral varie en fonction du parcours du.de la candidat.e. L'entretien dure 15 minutes par bloc dans le cas où le.la candidat.e présente l'ensemble des blocs de la certification, 20 minutes si le.la candidat.e présente un unique bloc, de façon autonome.

<p>mesure de ses responsabilités et du cadre prévu par l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none">• Sollicite le ou les interlocuteurs ad hoc, fait appel au cadre d'astreinte, si la situation le nécessite <p>- Alerte, signale des situations préoccupantes et des faits de maltraitance selon les procédures en vigueur</p> <p>- Assure l'accueil, le cas échéant, des personnes accompagnées (accueil d'urgence, jeunes fugueurs, ...) selon les protocoles et procédures en vigueur dans l'établissement</p>			
---	--	--	--

BLOC 3 – PARTICIPATION A L'EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE

*Le.la surveillant.e de nuit se positionne comme professionnel.le de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participe à l'équipe pluri-professionnelle.
Il.elle assure les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de communication des ESSMS.*

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - S'informe des transmissions orales ou écrites sur la situation de la personne accompagnée et des derniers événements concernant l'établissement ou le service afin d'assurer la continuité de l'accompagnement. - Rend compte à l'équipe pluri-professionnelle des événements, de ses observations et de ses actions à l'aide des outils et des moyens de transmission afin de contribuer à la réalisation et/ou à l'adaptation du projet de la personne. - Participe aux temps pluri-professionnels (projets institutionnels, projets personnalisés, réunions d'équipe, formations, ...) et à la réflexion institutionnelle afin de contribuer au processus d'amélioration continue. - Participe à l'intégration de nouveaux.elles professionnel.le.s surveillant.e.s de nuit et à l'accueil de stagiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Situer l'institution dans le contexte social, médico-social, sanitaire et ses projets (projet associatif, projet d'établissement et de service, projet personnalisé) - Situer son rôle et sa fonction dans une organisation, une équipe pluridisciplinaire et mesurer les limites de sa fonction et de ses responsabilités - Recueillir, cibler, transmettre les informations à l'oral et à l'écrit en utilisant les supports prescrits en respectant les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle - Communiquer et coopérer avec l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre des temps d'échanges et de réunions prévues par l'établissement - Formuler des propositions, faire part de ses observations et difficultés dans l'activité afin de contribuer à une logique d'amélioration continue - Transmettre les connaissances et savoir-faire inhérents à l'activité, conformément au projet d'établissement, afin de favoriser l'intégration des nouveaux.elles professionnel.le.s - Se former et réactualiser périodiquement ses connaissances sur le cadre légal, les dispositifs, les réseaux et les acteurs du secteur d'intervention 	<p>Présentation d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du.de la candidat.e assortie d'un dossier de preuves, à un jury Ces supports seront transmis au jury 15 jours en amont de l'entretien.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenu de la fiche synthétique. Présentation de : <ul style="list-style-type: none"> - L'employeur (association gestionnaire, établissement public...) - Le cadre réglementaire correspondant (Règlementation de référence, autorité de tutelle, financeurs...) - Le type d'établissement ou de service d'exercice - Le système d'acteurs avec lequel le.la professionnel.le est en relation (liens fonctionnels et hiérarchiques) - La fiche de poste du.de la candidat.e - La population accompagnée (nombre, âge, problématique...) • Contenu du dossier de preuves professionnelles (anonymisées) attestant de : <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte et la réalisation de transmissions 	<p>La présentation par le.la candidat.e d'une fiche synthétique décrivant son contexte d'exercice permet au Jury de repérer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mission de son établissement ou de son service est située dans le contexte plus global du secteur sanitaire, social et médico-social et le cadre correspondant est décrit : type d'employeur, cadre réglementaire de référence, projet d'établissement/service, ... - Son champ d'intervention et les limites de sa fonction sont connus : référence à sa fiche de poste / de mission, au cadre déontologique d'intervention, aux procédures mise en place, ... - Les activités réalisées par le.la professionnel.le sont situées dans le contexte de l'établissement, au regard des interventions de tous les professionnel.le.s concernés (internes et externes). - Les différents membres de son équipe pluri-professionnelle et leur rôle sont identifiés. <p>Les preuves collectées sont suffisantes (nombre et diversité des situations présentées) et pertinentes. Elles permettent au.à la candidat.e de montrer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation à l'équipe pluri-professionnelle est effective (Compte-rendu de réunion, avis du référent, note / témoignage du.de la surveillant.e de

		<ul style="list-style-type: none"> - La participation à la vie de l'équipe pluri-professionnelle <i>(L'employeur fournit une attestation normalisée autorisant la transmission des documents)</i> • Durée de l'oral 15 à 20 min² (1/3 du temps consacré à la présentation orale et 2/3 du temps consacré aux échanges avec le jury) • Composition du jury : <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur qui n'a pas eu le.la candidat.e en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice. - Un professionnel, en priorité, exerçant le métier de surveillant.e de nuit et ayant suivi la formation correspondant au métier, ou un professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec les surveillant.e.s de nuit (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant....), ne connaissant pas le.la candidat.e (relation professionnelle ou personnelle). - Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le.la candidat.e. 	<p>nuit développant un exemple concret de son implication, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transmissions écrites et les autres informations reçues sont prises en compte dans le cadre de l'activité. - Les informations à transmettre à l'équipe sont identifiées (le.la candidat.e explicite la manière de prioriser les informations à transmettre) et permettent par ailleurs l'expression des difficultés rencontrées. - Les informations transmises, par écrit et/ou par oral, font l'objet d'une communication claire (factuelle, argumentée si nécessaire) selon les règles établies et avec les supports prescrits. - Les éléments décrits au jury permettent d'identifier une capacité à transmettre son savoir-faire à un tiers.
--	--	---	--

² La durée de l'entretien oral varie en fonction du parcours du.de la candidat.e. L'entretien dure 15 minutes par bloc dans le cas où le.la candidat.e présente l'ensemble des blocs de la certification, 20 minutes si le.la candidat.e présente un unique bloc, de façon autonome.

BLOC 4 – SPECIFICITES DU TRAVAIL DE NUIT EN SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

Le.la professionnel.le de nuit repère et gère en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission, et sa santé.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Exercice professionnel tenant compte des spécificités de la nuit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervient en respectant le rythme de la nuit (début de nuit, milieu de nuit, fin de nuit/début de journée) - Tient compte des besoins individuels et respecte les rythmes collectifs la nuit - Agit calmement, silencieusement, respecte les contraintes liées au travail de nuit et le repos des personnes accompagnées - Exerce une vigilance afin de prévenir les maux de la nuit en tenant compte de sa connaissance des projets individualisés et des recommandations de l'équipe de jour - Agit en autonomie, gère les situations de crise en structure collective, logement autonome ou à domicile, la nuit, sous la responsabilité du cadre d'astreinte et dans la limite de ses responsabilités et en tenant compte du projet de la personne 	<ul style="list-style-type: none"> - Concilier l'exercice de son activité avec les exigences et contraintes (silence, pénombre, ...) liées au travail de nuit, dans le cadre du projet de l'établissement ou du service - Adapter ses interventions au rythme de la nuit (début de nuit, milieu de nuit, fin de nuit/début de journée) en veillant au respect des rythmes de vie individuels et collectifs - Prévenir les maux de la nuit (peurs, angoisses) afin de favoriser l'accès à un repos et/ou un sommeil de qualité - Etablir en relative autonomie un diagnostic de situation, dans le cadre de règles et procédures fixées par l'établissement ou le service - Prendre des décisions et des initiatives adaptées, en appréhendant les risques pour les personnes et pour soi-même, rapidement et en relative autonomie, dans la continuité du travail de jour et dans le cadre fixé par l'établissement, en lien avec le cadre d'astreinte 	<p>Etude de cas tirée au sort, et présentée devant un jury.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études de cas proposées au.à la candidat.e sont centrées autour de différentes thématiques : <ul style="list-style-type: none"> - Les incidences de la nuit sur les usagers, - Les incidences de la nuit sur l'organisation, - Les incidences d'une difficulté de communication entre le jour et la nuit, - La gestion d'une situation de crise la nuit, - Les incidences de la nuit sur la santé du.de la professionnel.le. • Après un temps de préparation de 15 min, le.la candidat.e présente son analyse à un jury en répondant à 4 questions : <ul style="list-style-type: none"> - Quel est le problème posé ? - Quelle analyse le.la professionnel.le fait-il.elle de la situation ? - Comment la formation, sa propre expérience, le référentiel l'aident-ils à analyser cette situation ? - Comment le.la professionnel.le aurait-il.elle pu agir ? 	<p>A partir de l'étude de cas et de questions complémentaires, le jury repère que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents moments de la nuit sont identifiés et leurs caractéristiques explicitées. Le.la professionnel.le fait référence au projet de l'établissement ou du service, la nuit. - Les besoins spécifiques des personnes sur les temps de la nuit sont caractérisés et pris en compte, et contribuent à la prévention des maux de la nuit. - Les actions entreprises (animation, aide à l'endormissement, ...) sont adaptées aux besoins des personnes et au projet de l'établissement ou du service, la nuit. - Les modalités d'intervention sont adaptées aux différents moments de la nuit (niveau sonore, lumineux, présence rassurante ...) - Les situations particulières rencontrées de nuit sont appréciées à partir de critères que le.la professionnel.le peut expliciter, et lui permettent de poser un diagnostic en autonomie. - Le.la professionnel.le décide en conséquence des actions à conduire dans le respect des particularités et des règles de fonctionnement de l'établissement ou du service la nuit.

<p>Prévention des impacts du travail de nuit sur la santé du/de la professionnel.le</p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre les conditions de la préservation d'une bonne hygiène de vie en tenant compte de ses besoins physiologiques (sommeil, alimentation, activité physique), psychologiques et sociaux - Exerce une vigilance quant aux conditions de réalisation de son travail la nuit 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques inhérents au travail de nuit (perturbation des rythmes biologiques, ...) - Préserver une bonne hygiène de vie en tenant compte de ses besoins physiologiques - Concilier vie professionnelle et vie privée en trouvant un compromis entre récupération efficace et maintien d'une vie sociale - Identifier les conditions réglementaires liées au travail de nuit - Maîtriser ses émotions, ses propres angoisses liées à l'exercice d'une activité réalisée en autonomie, la nuit - Formuler auprès de l'établissement des propositions améliorant ses conditions de travail de nuit et limitant les risques sur la santé (temps de travail, aménagement ergonomique des postes de travail, intégration au collectif de travail, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un échange avec le jury permet d'étendre le questionnement aux compétences non abordées au travers de l'étude de cas. • Durée : 15 à 20 mn³ (1/3 du temps consacré à la présentation orale et 2/3 du temps consacré aux échanges avec le jury) • Composition du jury : <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur qui n'a pas eu le/la candidat.e en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice. - Un professionnel, en priorité, exerçant le métier de surveillant.e de nuit et ayant suivi la formation correspondant au métier, ou un professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec les surveillant.e.s de nuit (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant....), ne connaissant pas le/la candidat.e (relation professionnelle ou personnelle). - Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le/la candidat.e. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques du travail de nuit, sur sa santé physique et psychologique, son comportement social, sont connus. - Les bonnes pratiques en matière de sommeil, d'alimentation, ... dans son contexte d'activité la nuit sont identifiées. - Les adaptations à mettre en œuvre sur son rythme de vie pendant les jours non travaillés, pour concilier reprise du travail de nuit et vie sociale, sont connues. - Les éléments clés concernant la réglementation sur le travail de nuit, spécifique au secteur, sont identifiés - Les situations provoquant des émotions et leurs incidences sur son bien-être (stress, angoisses...) sont repérées, et partagées avec son cadre ou avec l'équipe afin d'en limiter l'impact sur le/la professionnel.le et sa pratique. - Le/la professionnel.le montre une capacité à formuler des propositions d'amélioration concernant ses conditions de travail limitant les risques du travail de nuit sur sa santé, en les explicitant.
--	--	--	--

³ La durée de l'entretien oral varie en fonction du parcours du/de la candidat.e. L'entretien dure 15 minutes par bloc dans le cas où le/la candidat.e présente l'ensemble des blocs de la certification, 20 minutes si le/la candidat.e présente un unique bloc, de façon autonome.